**NOTICE DE SELECTION**

Recrutement d´un(e) consultant(e) national (e) pour l’évaluation indépendante à mi-parcours du Programme d'appui à la Réforme foncière et Renforcement de l’Administration en RDC

**Référence du dossier :****049/****IC-NAT/PARF/2020**

Date : 14/09/2020

**Pays :** République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission :** Evaluation indépendante à mi-parcours du Programme d'appui à la Réforme foncière et Renforcement de l’Administration en RDC

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, nationale

**Durée de la mission :** 29 jours Ouvrables étalé sur 55 jours calendaires

Lieu d’affectation : RDC, Kinshasa

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail** : [ic.soumission.cd@undp.org](mailto:ic.soumission.cd@undp.org) **avec mention de la référence et intitulé du dossier « 049/IC-NAT/PARF/2020– Evaluation indépendante à mi-parcours du Programme d'appui à la Réforme foncière et Renforcement de l’Administration en RDC.**

**Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le vendredi 02 octobre 2020 à 16 heures de Goma**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**1. Contexte et objectif**

|  |
| --- |
| Le déficit de gouvernance foncière est l’un des moteurs de déforestation indirects identifiés dans le contexte de la Stratégie Nationale REDD+ ; ceci constitue également un frein à l’investissement, à la sédentarisation et au changement des pratiques agricoles et culturales. Pour faire face au défi de gouvernance foncière dans le pays, le gouvernement de la RDC a lancé un vaste programme de réforme foncière dans le but d’adopter une politique foncière qui définira la vision et les stratégies du pays en matière de gestion de la terre et constituera un facteur essentiel pour stimuler le progrès socioéconomique du pays. De par l’importance de l’impact de la gestion foncière, de la sécurisation de la propriété et de la nécessité de cohérence entre les processus d’aménagement des territoires et de sécurisation foncière, le Fonds National REDD+ (FONAREDD) a affecté un financement dédié par le biais du Programme d’Appui à la Réforme Foncière (PARF) pour contribuer à résoudre les défis fonciers structurels tant pour le bien de la forêt que celui du développement social et économique du pays.  Financé par l’Initiative pour la Forêt de L'Afrique Centrale (CAFI) à travers le FONAREDD, facilité par ONU-HABITAT/GLTN en partenariat avec la Commission Nationale de Réforme Foncière (CONAREF) sous le Ministère des Affaires Foncières et mis en œuvre en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, les autorités locales et les Gouvernements provinciaux d’Ituri, Mai-Ndombe, Kwilu et Kasai Oriental, le programme d’appui à la réforme foncière et au Renforcement de l’Administration en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l’atteinte de l’Effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole ».  L’objectif stratégique du programme est : « d’ici 2020, une politique foncière soit adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».  Les objectifs spécifiques contribuant à l’évolution vers l’objectif stratégique sont les suivants :   1. Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; 2. Appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d’harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l’élaboration du Document de politique foncière de la RDC ; 3. Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.   Le programme est mis en œuvre dans quatre provinces pilotes : Ituri, Mai-Ndombe, Kwilu et Kasai Oriental. Ces zones de programme serviront de base pour comprendre les problèmes liés à la sécurité de la tenure foncière et à l'administration des terres. Grâce à un processus participatif et à un engagement multipartite, le programme vise à développer des mécanismes pour garantir les droits fonciers des communautés, à promouvoir une administration des terres adaptée aux besoins et à établir des systèmes d’information foncière. Les expériences et les enseignements tirés de ces interventions aux niveaux provincial et communautaire contribueront également à l’élaboration d’une politique foncière nationale et à la révision nécessaire des lois et règlements en vigueur.  Le financement du FONAREDD est décaissé en deux tranches calées sur des Jalons temporels : une première tranche servant d’avance pour réaliser les Jalons intermédiaires 2018 et une deuxième tranche conditionnée à la performance, la réalisation des objectifs de la 1ère tranche et à la disponibilité de financements.  C’est ainsi que, le Programme d’Appui à la Réforme Foncière étant quasiment arrivé au terme de sa première tranche, **cette évaluation externe indépendante permettra de déterminer les réalisations vis-à-vis des engagements et en conséquent de lever des recommandations sur les modalités, méthodologies et approches de mise en œuvre pour la poursuite d’un appui en matière de réforme foncière.** De plus, cette évaluation permettra d’identifier les défis et les leçons apprises dans la gouvernance du projet, les insuffisances et les réussites en termes de participation des parties prenantes (les organisations de la société civile, les entités provinciales et locales, …), d’atteinte des résultats et des jalons de la Lettre d’Intention et de qualité des livrables pour apporter les améliorations requises. Object de la mission L’**objectif global** de la mission est d’apporter des éléments d’évidences afin de permettre aux organes de gouvernance du Fonds de prendre des décisions éclairées pour le décaissement de la deuxième tranche de financement et les modalités de poursuite d’appui aux efforts de réforme foncière en RDC. L’évaluation se concentrera donc sur :   1. L’étendue de réalisation des résultats concrets ainsi que la réalisation des Jalons 2018 ; 2. Les prospectives de réalisation des Jalons et résultats non-atteints ; 3. Le potentiel de réalisation des Jalons 2020 ; et 4. Le contrôle-qualité des livrables disponibles.   Sur la base de ces constats, l’évaluation lèvera des recommandations pour la poursuite de l’appui en faveur du programme ainsi que la mise en œuvre réussie sur sa durée restante.  L'évaluation a pour **objectifs spécifiques** d’établir la consommation budgétaire, le niveau d’atteinte des résultats ainsi que leur adéquation, et de présenter au Comité Technique du FONAREDD et ses partenaires et à l’équipe de mise en œuvre du programme :   1. Une appréciation globale, en toute indépendance, des résultats du Programme d'appui à la Réforme Foncière et au renforcement de l’administration foncière en RDC, en s’attachant plus particulièrement aux résultats du programme par rapport à ses objectifs ; 2. Le potentiel pour ce programme, avec ses modalités de mise en œuvre actuelle et sur base de la performance générale du programme et de l’agence, de réaliser les objectifs finaux qui en sont attendus ; et 3. Les principaux enseignements de l'intervention en dégageant spécialement les succès et les contraintes ainsi que les leçons apprises et des recommandations afin d’améliorer les mesures en cours et les futures actions dans le sens d’améliorer la performance du programme PARF et d’autres éventuelles interventions. |

## **2.** Services demandés et critères d’évaluation

|  |
| --- |
| Cette évaluation à mi-parcours du programme est commanditée par le Comité Technique qui délègue la gestion de l’évaluation au Secrétariat Exécutif du FONAREDD basé en RDC dans la ville de Kinshasa. Eu égard aux objectifs de la mission, l’'évaluation se penchera sur les aspects suivants :   * 1. L’adéquation de la conception du programme, les choix stratégiques, les affectations budgétaires et les modalités de mise en œuvre.   2. Apprécier l’état d'avancement du programme, les résultats atteints et non-atteints, les divergences éventuelles des parties prenantes ainsi que les modifications apportées depuis sa rédaction.   3. Evaluer le niveau d'intégration, de participation et de collaboration des parties prenantes dans la réalisation du programme (FONAREDD, CONAREF, le secrétariat des affaires foncière, les structures de coordination provinciales, les organisations de la société civile, autorités politico-administratives, partenaires locaux et bénéficiaires).   4. Sur base des bonnes pratiques et leçons apprises, proposer des recommandations et potentiellement de nouvelles orientations, si nécessaire, ainsi que des voies permettant d'améliorer la mise en œuvre du programme et les résultats non-atteints et escomptés.   5. La pertinence du programme tel qu’il est conçu et mis en œuvre et son impact sur le développement durable du pays et sur le maintien du couvert forestier (incluant l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la régulation de l’affectation des terres forestières en autres usages).   6. La pertinence de l'approche testée dans la mise en œuvre du programme.   7. Les forces, faiblesses, contraintes, barrières et facteurs favorisants du programme ainsi que les recommandations formulées en conséquence.   8. Evaluer la capacité des partenaires locaux et la CONAREF à assurer la pérennisation à terme des activités à la fin du programme pour en assurer la durabilité.   9. Le niveau d’implication et de participation des parties prenantes, leur interaction et leur appréciation de l’approche du programme ainsi que la capitalisation des mécanismes de concertation dans la gestion.   10. Apprécier la situation actuelle de la CONAREF, particulièrement sa capacité installée pour la Réforme Foncière et en dégager les forces et faiblesses.   11. Apprécier la continuité des activités du programme jusqu’à sa date de clôture en lien avec le budget disponible et proposer des orientations dans la mise en œuvre future.   En général, les évaluations des programmes sectoriels et intégrés du FONAREDD explorent quatre critères. Ces quatre critères d’évaluation utilisés conjointement visent à fournir au Comité de Pilotage du Fonds les informations essentielles pour les décisions à prendre sur les programmes concernés.   1. **Pertinence et qualité de la conception :** Il s’agit de savoir si la conception (i) aborde efficacement les problèmes et les besoins ; (ii) est conforme aux exigences des bénéficiaires, des bailleurs et des priorités des communautés locales ; (iii) répond aux priorités des structures de mise en œuvre du programme ; et (iv) si le cadre logique du programme est réaliste, logique et cohérent. Le consultant évaluateur devrait également évaluer dans quelle mesure le programme est aligné aux politiques nationales, provinciales et locales et quels en sont les limites et les actions de mitigation initiées par l’équipe de gestion du programme. 2. **Efficacité** : Evaluer dans quelle mesure les activités du programme ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Cela comprend une évaluation des principales réalisations à ce jour par rapport à son but, des objectifs et des résultats escomptés sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. L’Assistance Technique et les mécanismes de contrôle qualité de l’agence ont-ils permis des résultats et des livrables de qualité, en adéquation avec les résultats escomptés et s’inscrivant dans les objectifs du Plan d’Investissement et de la Lettre d’Intention ? 3. **Efficience de la planification et de la mise en œuvre :** Savoir si les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficiente pour atteindre les objectifs et résultats du programme. Il s’agit de savoir également si le programme a valorisé les ressources et les efforts disponibles par ailleurs. 4. **Effet immédiat :** Evaluer l’effet positif ou négatif, primaire ou secondaire, produit directement ou indirectement à la suite des interventions du programme au stade actuel, et intentionnel ou non intentionnel à court terme du programme au regard notamment des objectifs de la Lettre d’Intention. Cela inclut la description des principales réussites, échecs et des défis à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). Les leçons tirées doivent aussi être mises en exergue. Entre autres, l’évaluation se penchera sur les sauvegardes, l’intégration du genre et l’approche participative adoptée ou pas par le programme.   Les questions relatives à ces quatre critères seront abordées pendant les cinq phases de l'évaluation (cf. *2.3 Méthodologie et approche de l’évaluation*). Le processus d'évaluation comprendra des entrevues et des rencontres avec les principales parties prenantes du programme. Méthodologie et approche de l’évaluation L'évaluation est gérée par le Secrétariat Exécutif et les membres du Comité Technique du FONAREDD.  Le processus d'évaluation se déroulera en cinq phases :   1. La phase de démarrage, 2. La phase documentaire, 3. La phase d’entretiens et terrain, 4. La phase de synthèse, et 5. La phase de publication.   A la fin de chacune de ces phases, les Consultants sont priés de soumettre des livrables, uniques et communs, se présentant sous la forme de rapports et de présentations de type PowerPoint.  Pendant **la phase de démarrage**, il est attendu de l’équipe d’évaluation d’élaborer conjointement une matrice d’évaluation qui intègre les critères et indicateurs pour l'évaluation, les méthodologies détaillées et les outils connexes.  **La phase documentaire** comprendra un examen de la documentation pertinente, y compris les documents de programme initiaux, les rapports d’avancement ainsi que les documents et rapports techniques. Un accent particulier devrait être mis sur le LFA (Logical Framework Analysis / approche cadre logique) et les données de suivi du programme. Une analyse des réalisations et des opportunités du programme sera réalisée à travers l’analyse des rapports techniques, semi-annuels et annuels, et d'autres documents disponibles ainsi qu'à travers des entretiens avec des informateurs clés, des contacts avec des partenaires clés et des visites sur le terrain.  En ce qui concerne **la phase d’entretiens et terrain**, les consultants organiseront des entretiens avec les acteurs du programme, notamment l’unité des terres et réseau mondial des instrument fonciers (GLTN), le Coordinateur du Programme PARF, la Chargée de S&E du programme en collaboration avec le point focal de la CONAREF, l’expert S&E. Cette équipe a pour tâche principale de renseigner l’évaluation sur les questions jugées pertinentes et d’assurer la bonne mise en œuvre de l’évaluation en :   1. Facilitant les contacts entre l’évaluateur, et les parties prenantes ; 2. Veillant à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant le programme et à ce qu'elle en fasse usage ; 3. Examinant et de commenter les notes et les rapports présentés par l'évaluateur uniquement pour des modifications factuelles non pas de jugement et/ou cotation ; et 4. Participant à la diffusion des constats, conclusions, enseignements tirés et recommandations issus de l'évaluation.   La validation des questions d’évaluation sera effectuée par le SE FONAREDD et, dans une deuxième étape, le Comité Technique du Fonds.  Lors de **la phase de synthèse**, l Les évaluateurs doivent élaborer conjointement un tableau résumé et commenté avec l’évaluation des résultats des activités du programme selon les indicateurs établis. Cela aidera à avoir une vue d’ensemble du programme. Les évaluateurs doivent également procéder à une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour montrer l'étendue et la qualité du réseau de collaboration du programme avec les acteurs et les parties prenantes, le niveau de capitalisation et de communication des activités, et le niveau d'appropriation par les acteurs. Exigences en matière des livrables Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré, selon les cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux ; une carte de la ou des zones d'intervention du programme est obligatoire (à joindre en annexe). La validation des rapports sera effectuée par le SE FONAREDD et, dans une deuxième étape, le Comité Technique du Fonds.  L’équipe d’évaluation soumettra les rapports suivants :  Les Consultants en charge de l’évaluation soumettront les rapports suivants :   1. Note de démarrage harmonisée (8 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email par le Comité Technique (CT) du Fonds (délai pour la soumission : 4 jours après signature du contrat). Cette note devra contenir les différents points suivants : (i) le contexte de la mission ; (ii) l’analyse de la logique d’intervention détaillant les questions d’évaluation, les critères et indicateurs de jugement ; (iii) les dispositions préalables au démarrage de l’évaluation ; et (iv) l’approche méthodologique détaillée de l’évaluation et le programme de travail avec les rôles et les responsabilités, y compris pour les missions de terrain éventuelles (les tâches par Consultant). 2. Rapport intérimaire (20 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue par ANO par email du Comité Technique du Fonds (délai pour la soumission : 10 jours ouvrés après notification de la validation de la note de démarrage). Ce rapport devra contenir notamment : (i) les réponses préliminaires aux questions d’évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites ; (ii) les points qui restent à aborder et les hypothèses à mettre à l’épreuve ; (iii) la description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions ; (iv) le plan détaillé pour la phase de terrain et d’entretiens ainsi que les prochaines étapes. 3. Rapport global provisoire (30 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email du Comité Technique du Fonds (délai pour la soumission : 10 jours après notification de la validation du rapport intermédiaire). Ce rapport global provisoire devra présenter notamment toutes les réponses aux questions d’évaluation, la synthèse des constats, les conclusions, les recommandations sous la forme d’une appréciation globale, la recommandation relative au décaissement ou non de la deuxième tranche de financement du programme ainsi que toute autre recommandation y afférente. Ce rapport global provisoire sera soumis aux Experts du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique du FONAREDD, ainsi qu’à l’agence d’exécution, pour commentaires et pour signaler aux consultants toutes informations encore requises pour appuyer les délibérations du Comité Technique. Les observations seront envoyées par email 5 jours ouvrés après la transmission du rapport. 4. Rapport final (35 pages maximum) transmis par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD au Comité Technique du FONAREDD le plus proche pour validation. Le rapport final devra contenir les mêmes caractéristiques que celles du rapport global provisoire en y intégrant les éventuelles observations reçues des parties membres du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique du FONAREDD.   Tous les rapports seront rédigés en français et soumis en version électronique. Pour chaque rapport/livrable final, les Experts du SE et du CT du FONAREDD formuleront des observations dans un délai maximum de 4 jours ouvrables. Le rapport/livrable révisé qui intègre les observations reçues sera soumis dans également un délai de 5 jours à dater de la réception des observations. Le Consultant devra fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit les observations ont été intégrées et donner, le cas échéant, le motif de non-intégration de certaines observations. |

* + 1. **Responsabilités du consultant, résultats attendus,**

Les principales tâches de l’équipe d’évaluation sont les suivantes :

1. Elaborer les références de l'évaluation avec la méthodologie et le calendrier détaillés.
2. Assurer la collecte des informations pertinentes à temps et provenant des intervenants sélectionnés pour avoir des résultats fiables et représentatifs du contexte et de la vie du programme ;
3. Mener l'évaluation selon les méthodologies mentionnées ci-haut et selon les critères d'évaluation préconisés ;
4. Présenter les résultats et conclusions préliminaires au Comité Technique du FONAREDD et ONU-HABITAT et des partenaires ;
5. Organiser l’atelier de restitution des résultats préliminaires de l’évaluation en faveur des parties prenantes au programme, collecter et intégrer au rapport intérimaire les recommandations issues de cette restitution,
6. Elaborer le draft du rapport final d'évaluation et soumettre au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour éventuels commentaires,
7. Déposer le rapport final tel que requis dans les présents TDR.

## Repartition des tâches

La répartition des tâches ci-dessous devra servir de base aux Consultants qui doivent la renforcer de manière consensuelle et suivant certaines contraintes à justifier dans la note de démarrage de la mission à présenter au Comité Technique pour ANO et orientations éventuelles.

Le Consultant national devra se charger de :

1. L’analyse des réalisations et des opportunités du programme à travers l’analyse des rapports techniques, semi-annuels et annuels, et d'autres documents produits dans le cadre de ce programme ainsi qu'à travers des entretiens avec des informateurs clés, des contacts avec des partenaires clés et des visites sur le terrain dans les zones du projet.
2. L’analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour montrer l'étendue et la qualité du réseau de collaboration dudit programme avec les acteurs et les parties prenantes, le niveau de capitalisation et de communication des activités, et le niveau d'appropriation par les acteurs.
3. L’analyse des acquis du programme à capitaliser dans la prochaine phase.

***Détails des livrables payables tenant compte des deadlines :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables /Description** | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** |
| 1. Note de démarrage harmonisée (8 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email par le Comité Technique (CT) du Fonds (délai pour la soumission : 4 jours après signature du contrat). Cette note devra contenir les différents points suivants : (i) le contexte de la mission ; (ii) l’analyse de la logique d’intervention détaillant les questions d’évaluation, les critères et indicateurs de jugement ; (iii) les dispositions préalables au démarrage de l’évaluation ; et (iv) l’approche méthodologique détaillée de l’évaluation et le programme de travail avec les rôles et les responsabilités, y compris pour les missions de terrain éventuelles (les tâches par Consultant). | 4 jours début de la mission | 15% |
| 1. Rapport intérimaire (20 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue par ANO par email du Comité Technique du Fonds (délai pour la soumission : 10 jours ouvrés après notification de la validation de la note de démarrage). Ce rapport devra contenir notamment : (i) les réponses préliminaires aux questions d’évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites ; (ii) les points qui restent à aborder et les hypothèses à mettre à l’épreuve ; (iii) la description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions ; (iv) le plan détaillé pour la phase de terrain et d’entretiens ainsi que les prochaines étapes. | 17 jours début de la mission | 34% |
| 1. Rapport global provisoire (30 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email du Comité Technique du Fonds (délai pour la soumission : 10 jours après notification de la validation du rapport intermédiaire). Ce rapport global provisoire devra présenter notamment toutes les réponses aux questions d’évaluation, la synthèse des constats, les conclusions, les recommandations sous la forme d’une appréciation globale, la recommandation relative au décaissement ou non de la deuxième tranche de financement du programme ainsi que toute autre recommandation y afférente. Ce rapport global provisoire sera soumis aux Experts du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique du FONAREDD, ainsi qu’à l’agence d’exécution, pour commentaires et pour signaler aux consultants toutes informations encore requises pour appuyer les délibérations du Comité Technique. Les observations seront envoyées par email 5 jours ouvrés après la transmission du rapport. | 31 jours début de la mission | 34% |
| 1. Rapport final (35 pages maximum) transmis par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD au Comité Technique du FONAREDD le plus proche pour validation. Le rapport final devra contenir les mêmes caractéristiques que celles du rapport global provisoire en y intégrant les éventuelles observations reçues des parties membres du Secrétariat Exécutif et du Comité Technique du FONAREDD. | 41 jours début de la mission | 17 |

* + 1. **Chronogramme et durée de la mission**

|  |
| --- |
| La durée de la mission du consultant (national) indépendant sera de 29 jours ouvrables étalé sur 55 jours calendaires |

* + 1. **Qualifications et Expérience requises**

|  |  |
| --- | --- |
| **Education :** | * Maitrise et/ou Doctorat en Développement, Ecologie et gestion du paysage, Environnement, Droit, Sciences sociales, avec spécialisation en régimes fonciers et gestion spatiale ou tout autre domaine lié. |
| **Expérience :** | * Au moins 10 années d’expérience dans la pratique et le développement du foncier avec au moins 5 ans dans le travail de recherche participative qualitative et quantitative et dans la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des projets de développement en contexte post conflit. * Expérience avérée en matière de prise en compte des enjeux de développement durable, notamment sur les aspects sociaux et environnementaux, dans la gestion de projet/programme, et connaissance sur les questions de changement climatique sont des avantages. * Expérience avérée dans l’approche « gestion axée sur des résultats », notamment l’évaluation des produits, effet et impacts. |
| **Langues requises :** | * Connaissance pratique du Français. * Excellentes capacités d'écriture en Français. * La maitrise de l’anglais est un atout |

* + 1. **Compétences fonctionnelles**
* Excellentes capacités d'analyse et de synthèse, et expertise avérée dans des missions de suivi-évaluation des projets de réforme des politiques.
* Un certificat valide en technique d’évaluation des projets de développement ou de définition des politiques (ou être membre ou affilié à une association d’experts en évaluation reconnue) seraient un atout.
* Habilité à conduire des exercices de restitution des conclusions d’évaluation et des recommandations aux parties prenantes, y compris la production d’un Aide-Mémoire, l’organisation de séances de briefing/débriefings, et la production de rapports de mission provisoire et finaux
* Capacité d’apprécier l’intégration du genre, le respect des droits de l’homme et des peuples autochtones dans les activités des approches participatives.
* Capacité à coordonner un travail d’équipe, à travailler sous pression et à produire des résultats de qualité dans les délais impartis.
* Expérience de terrain et des acteurs en RDC.
* Capacité à mobiliser les parties prenantes dans le cadre d’interview.

**7. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :    **1. Proposition technique :**   1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ; 2. Une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ; 3. CV détaillé qui met clairement en avant les expériences pertinentes à faire valoir dans l’analyse de l’offre, incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2**   * Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2. * Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5). |

**8. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel sera évalué sur la base de la méthodologie de **Notation combinée.** Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés   \*Pondération de l’évaluation technique : 70 %  \*Pondération de l’évaluation financière : 30 %  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. *Les propositions techniques*   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critères d´évaluation** | **Points maximum** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle Une maitrise et/ou Doctorat en Développement, Ecologie et gestion du paysage, Environnement, Droit, Sciences sociales, avec spécialisation en régimes fonciers et gestion spatiale ou tout autre domaine lié ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins 10 années d’expérience dans la pratique et le développement du foncier avec au moins 5 ans dans le travail de recherche participative qualitative et quantitative et dans la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des projets de développement en contexte post ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une Expérience avérée en matière de prise en compte des enjeux de développement durable, notamment sur les aspects sociaux et environnementaux, dans la gestion de projet/programme, et connaissance sur les questions de changement climatique sont des avantages ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une Expérience avérée dans l’approche « gestion axée sur des résultats », notamment l’évaluation des produits, effet et impacts. | 10 | | L´approche méthodologique proposé est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ? | 25 | | Le chronogramme/plan de travail proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 20 | | **Total note proposition technique** | **100** |   Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée a 70%.   1. ***Les propositions financières***   Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :   * ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***   **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue.  Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**9. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.  Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****